



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

santé

Question écrite n° 25233

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la santé au travail. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social a eu l'occasion de tracer, le 14 mai 2013, lors de la réunion du comité permanent du conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT), qu'il présidait, les lignes de force de la politique qu'il entend mener en la matière. Si la première priorité du Président de la République et du Gouvernement est la bataille pour l'emploi, le travail ne se trouve en aucun cas négligé, puisqu'il n'y a pas de qualité de l'emploi sans qualité du travail. De la même manière, il n'y a pas de lutte pour l'emploi sans prise en considération du travail et les liens qu'entretiennent précarité de l'emploi et insécurité dans le travail sont évidents. C'est pourquoi les emplois d'avenir, le contrat de génération, la loi sur la sécurisation de l'emploi notamment prennent en compte la dimension du travail. Les acteurs de la prévention disposent de deux angles d'approche, indispensables et complémentaires, pour développer la qualité du travail. En premier lieu, la santé physique et mentale des travailleurs doit être protégée. Bien qu'en baisse, le nombre d'accidents mortels reste significatif et tous les salariés ne sont pas égaux devant la santé au travail. Une partie des risques est transférée sur des sous-traitants, des travailleurs titulaires de contrats précaires, de populations fragiles. Si certains risques graves bien connus subsistent, de nombreux risques nouveaux liés aux nouvelles technologies ou aux nouvelles organisations apparaissent ou se développent. En second lieu, il convient de placer la qualité du travail au centre des débats. Le travail sera de plus en plus un facteur de performance globale. Des voies nouvelles doivent être explorées : donner plus de place à l'expression et à la reconnaissance, accepter l'autonomie des professionnels à l'intérieur d'organisations et de collectifs, repenser le rôle du management. En termes de méthode, le ministère du travail entend continuer à placer le dialogue social au cœur de sa démarche. Celui-ci pourra s'appuyer sur la feuille de route issue de la grande conférence sociale de juin 2013. Dans ce cadre, trois chantiers dédiés à la santé au travail seront à conduire simultanément. Dès la rentrée, le conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT) définira la démarche permettant de réaliser un bilan provisoire du deuxième plan santé au travail et de préparer le troisième plan. Ce travail résidera notamment en la réalisation d'un état des lieux des dispositifs de surveillance de la santé des travailleurs. Une réflexion sur les apports de la réforme des services de santé au travail, amorcée en 2011, sera intégrée dans cette réflexion globale. Le deuxième grand chantier réside dans les travaux du groupe de réflexion commun à l'Etat et aux partenaires sociaux sur la gouvernance santé au travail, qui sera installé en octobre 2013 dans le cadre du COCT. Il aura pour objet de présenter des propositions visant à opérer un meilleur pilotage et une meilleure coordination des acteurs de la prévention, tant au niveau national qu'au niveau régional, notamment grâce au renforcement du rôle du COCT et des comités régionaux de prévention des risques professionnels. Le dernier grand chantier programmé d'ici à la fin de l'année est celui de la qualité de vie au travail, à laquelle le Gouvernement entend donner toute son envergure dans les entreprises, sur le fondement de l'accord national interprofessionnel du 19 juin 2013.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25233

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4386

Réponse publiée au JO le : [3 septembre 2013](#), page 9334